

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

RAISON SOCIALE :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....
.....
.....

TEL PORTABLE : .../.../.../.../... FIXE : .../.../.../.../...

ADRESSE EMAIL :

ADRESSE DU SITE :

QUELQUES MOTS SUR VOTRE PRODUCTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veillez joindre au dossier trois photos de vos pièces qui seront exposées

J'autorise les organisateurs si besoin d'utiliser les photos données pour la confection de l'affiche du marché.

1) OUI

2) NON

3) 1 STAND (4m linéaire) 50 € :

.... × 50€ =

Barnum ou parasol : oui / non

Le règlement devra nous parvenir avant le 10 juin 2020 à l'ordre de l'association Grain d'Argile

À l'adresse suivante : ***BOELLINGER Patricia quartier sauviou RN8 83330 LE BEAUSSET***

Pour tout renseignement Mme Boellinger Patricia: 06 09 84 01 05 ou par mail : patboel@gmail.com

DATE ET SIGNATURE

Règlement du marché des potiers 2020

Article 1 :

L'association Grain d'Argile et Patricia Boellinger organisent le marché des potiers le dimanche 03 août 2020 de 9h à 20h sur la place Charles de Gaulle au Beausset. Le marché des potiers est ouvert aux professionnels.

Article 2 :

Le choix des participants sera effectué par :

- 4) ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec leur règlement.
- 5) Sélection sur les pièces pour éviter plusieurs exposants du même style.

Article 3 :

Le tarif de la place est de 45 Euros les 4 mètres linéaires. Une confirmation de l'inscription vous sera envoyée et celle-ci ne sera définitive qu'à réception de votre paiement.

Article 4 :

Une restauration pourrait être prévue si demande (nous vous le préciserons ultérieurement)

Article 5 :

L'installation des stands débutera à 7h00 et devra être terminée à 9h, heure d'ouverture du marché.

Les exposants devront prévoir tout le matériel nécessaire à la présentation de leurs créations. (Stand, chaise, parasol, etc.....)

Nous comptons sur vous pour faire de beaux stands, Nous vous proposons de les recouvrir avec d'un tissu ou autre afin d'obtenir un joli visuel.

Les exposants qui souhaitent bénéficier de l'électricité afin d'obtenir un éclairage supplémentaire, devront fournir un **adaptateur de prise P17**, une rallonge électrique, éclairage etc....

Nous pourrions mettre quelques grilles à disposition si nécessaire, merci de nous le préciser à l'inscription.

Les exposants ne pourront pas quitter le stand avant 20h, les barrières de sécurité resteront en place jusqu'à cette heure-là.

Article 6 :

Les exposants devront garer leur véhicule sur le parking du stade de foot.

Article 7 :

Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de l'exposant. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des problèmes comme la casse, la perte, ou le vol. Tout litige entre exposant et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs. Il appartiendra à l'exposant, en cas d'incident et/ou accident, de prendre toutes les dispositions nécessaires auprès de son assureur en responsabilité civile.

Les exposants devront se munir de leurs papiers professionnels (Justificatifs, assurance Responsabilité Civile, ...)

Article 8 :

Les organisateurs restent seuls compétents pour l'annulation de la manifestation en cas d'intempérie ou autre. Si la manifestation ne peut être reconduite un remboursement sera effectué.

Article 9 :

Toute annulation de l'exposant après le 15 juillet 2020 (sauf raison médicale avec certificat médical) ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire vaut acceptation du présent règlement.

NOM ET SIGNATURE